

Résumé de la séance du conseil municipale de Sainte-Hénédine
4 mai 2020

Ce résumé est produit considérant que l'enregistrement de la séance n'a pas fonctionné tel que prévu. Il sera ajouté au procès-verbal sur le site web de la municipalité.

Le maire souhaite la bienvenue aux membres du conseil et leur demande de s'identifier. Deux (2) représentants de la firme Lemieux Nolet sont présents et s'identifient également.

Le maire lit l'ordre du jour remis aux membres du conseil et procède.

Le directeur général secrétaire-trésorier informe le conseil de quelques ajouts.

Le maire demande par la suite, le vote sur la tenue de la séance à huis clos par téléconférence. Le maire demande de procéder à l'adoption des procès-verbaux.

Des questions sont encore posées sur les résolutions types du MAMH pour le financement à long terme qui doivent être reproduites intégralement. Comme mentionné par le directeur-général secrétaire-trésorier le texte doit être celui fourni intégralement.

Le maire demande l'approbation des comptes présentés.

M. le maire invite les responsables de la firme Lemieux Nolet à présenter le rapport financier préparé par le directeur général secrétaire-trésorier avec les documents remis à tous les membres du conseil.

M. Darby répond aux questions et souligne la bonne santé financière de la municipalité et est d'accord avec les recommandations du directeur général secrétaire-trésorier, entre autres celle sur l'augmentation du fond de roulement.

Le maire remercie les responsables de Lemieux Nolet de leur présence et invite ces derniers à quitter pour le reste de la séance.

Les résolutions du procès-verbal sont adoptées après les précisions du maire et du directeur général secrétaire-trésorier aux membres du conseil et réponses à leurs questions.

Les points d'information et de suivi sont présentés au conseil par le maire et le directeur général secrétaire-trésorier.

Il est convenu que le maire enverra une lettre écrite aux gestionnaires de la quincaillerie et de la caisse populaire concernant la reprise de leurs activités dès que possible sur notre territoire.

Le répertoire des entreprises et services sera mis à jour dès que possible, considérant la priorité d'achat local et le fait que la MRC Nouvelle-Beauce dans la refonte de son site a laissé tomber ce volet.

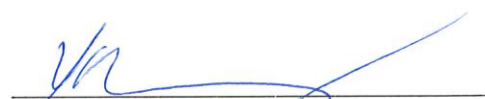
Le maire fait un suivi de point de la MRC soit :

- ❖ Préfecture
- ❖ Matières *compostables*
- ❖ Fin du projet de stationnement incitatif à Sainte-Marie

Le directeur général secrétaire-trésorier lit en diagonale la correspondance reçue pour en informer les membres du conseil.

Il est convenu que selon l'état d'évolution de la COVID-19, un essai de tenir une séance de travail et une séance du conseil avec respect des règles de distanciation sera proposé par le maire, s'il y a lieu. La séance sera quand même tenue à huis clos à moins que la direction de la santé publique autorise que la séance soit publique.


Michel Duval, maire


Yvon Marcoux, dir. gén. secr.-très.